

# MAINTENIR ET ACTUALISER SES COMPETENCES D'ACTEUR PRAP 2S

FORMATION CERTIFICATIVE – CERTIFICAT VALABLE 2 ANS

## ▶ OBJECTIFS

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

100%

**Taux de satisfaction**  
(satisfait ou très satisfait)

100%

**Taux de réussite**

## Qualification des intervenants

- Formateur de formateurs PRAP 2S
- Ergothérapeute
- IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels)

**Publics** : Salariés

**Prérequis** : Être acteur PRAP 2S

**Durée** : 14 heures

**Effectif** : 10 stagiaires

Maintien et actualisation des compétences est requis à 24 mois

## 📄 PROGRAMME

### Réactiver la démarche de prévention dans l'entreprise

#### Réactiver la compréhension de la prévention des risques professionnels

La réglementation de la prévention des risques

Les enjeux de la prévention des risques sur la santé, le travail et la performance

Les processus d'apparition des risques professionnels

Les différents risques du secteur sanitaire et social

Les notions d'accident de travail, d'accident de trajet et de maladie professionnelle

#### Réaliser l'évaluation de ses risques professionnels

Les limites du corps humain : anatomie, physiologie, pathologies

Repérer les facteurs de chutes, d'accidents de manutention et de TMS

Identifier les composantes d'une situation de travail

Évaluer ses contraintes physiques, mentales et émotionnelles

Analyser les phases de travail à risque dans son activité professionnelle

Les outils de recherche d'améliorations

La communication de mon analyse

#### Améliorer la pratique d'accompagnement à la mobilité (ALM)

Évaluer la situation d'accompagnement à la mobilité (les capacités, l'environnement...)

Séquencer les déplacements naturels

Choisir et utiliser les aides techniques

Appliquer les principes de prévention

## 📄 EVALUATION

Délivrance d'une attestation individuelle de formation et d'un certificat d'Acteur PRAP 2S à l'issue de la formation sous réserve de réussite aux épreuves certificatives et de présence à l'ensemble de la formation

## 👥 LES POINTS FORTS

- Formation en alternance et certifiante
- Formation centrée sur la pratique
- Analyse et amélioration des pratiques
- Animation ludique et participative

## 📎 MATERIEL STAGIAIRE NECESSAIRE

- Tenue adaptée aux mises en pratique
- Matériel de prise de notes

**Accessibilité** : Pour des besoins spécifiques, merci de nous informer de votre situation

SAS CLEF / ERGO53

2 rue Sainte-Trèche 53240 St-Jean-sur-Mayenne

contact@ergo53.fr – 06 52 91 82 53